



DÉCLARATION DE CONFORMITÉ - U.E.

Nous, France Industrie - Wegoboard déclarons que:

Désignation produit: TROTTINETTE ELECTRIQUE

Référence fournisseur : SUPREM 3

Référence France Industrie : SUPREM 3



a été conçu, fabriqué et commercialisé en conformité avec la législation d'harmonisation de l'Union Européenne suivante :

RÈGLEMENTATION	NORMES APPLICABLES
Directive BT 2014/35/EU	EN 60335-1 : 2012 + A11 :2014 + A13 : 2017 EN 62233 : 2008 EN 61558-1 : 2005 + A1 : 2009 EN 61558-2-16 : 2009 + A1 : 2013
Directive CEM 2014/30/EU	EN 60000-6-1 : 2007 EN 60000-6-3 : 2007 + A1 : 2011 EN 61000-3-2 : 2014 EN 61000-3-3 : 2013
Directive RED 2014/53/EU	N/A
Directive Machine 2006/42/CE	Annexe I EN ISO 12100 : 2010 EN 60204-1 : 2006 + A1 : 2009
Directive Rohs 2011/65/EU	IEC 62321 : 2008 IEC 62321-3-1 : 2013 IEC 62321-5 : 2015

Conformément à la législation française en vigueur, cette trottinette est livrée avec **une vitesse bridée à 25 km/h.**

Fait à NEUILLY SUR MARNE, le 01/08/2021
Par Anna Kadock, en qualité de Gestionnaire de site.

Signature :

Merci de remplir les cases ci-dessous:

Article : SUPREM 3 - WEGOBOARD

Numéro de série :

Propriétaire:

LE NUMÉRO DE SÉRIE EST NOTÉ SUR L'ÉTIQUETTE SOUS LE DECK/PLATEAU DE LA TROTTINETTE

Ce document doit être complété, détaché et gardé par l'utilisateur. Accompagné de la facture d'achat, il sera nécessaire pour toute souscription à une assurance et/ou en cas de perte ou vol de l'article.